

Cahier des charges

Ateliers Socio Linguistiques (ASL)- Actions d'intégration et d'autonomie du département de la Haute-Savoie

Préambule

En Haute-Savoie, une quinzaine d'actions sociolinguistiques bénéficient de financements de l'Etat (au titre de la politique de la ville et de l'intégration des personnes étrangères), du Conseil Général de Haute-Savoie (dans le cadre de ses missions d'action sociale) et des communes.

L'Etat et le Conseil Général, avec l'appui du Centre Ressources Illettrisme Analphabétisme de Haute-Savoie (CRIA 74), souhaitent à travers ce cahier des charges et à l'échelle du département de la Haute-Savoie, harmoniser les objectifs des ASL, poursuivre le travail sur la qualité des réponses apportées aux publics et inscrire ces actions comme une étape de parcours des personnes.

La coordination et le suivi au niveau local des ASL relèvent de la responsabilité des communes et/ou des associations porteuses de l'action.

L'accompagnement et la professionnalisation des acteurs, la mise en réseau des coordinateurs, la gestion de la base de données spécifique aux ASL relèvent de la mission du CRIA 74.

Le suivi global de la mise en œuvre de ce cahier des charges relève du comité d'orientation et de suivi. Il est composé des financeurs et de l'espace ressources CRIA 74, auquel participent les porteurs de projet en tant que de besoin.

Principaux éléments

Les actions sociolinguistiques, en lien avec les autres actions et/ou dispositifs du territoire, visent notamment une meilleure maîtrise de la langue française. Celles-ci sont un des outils au service du parcours des personnes dans leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Elles contribuent, dans leur finalité, à l'accès aux droits des personnes ne maîtrisant pas ou insuffisamment la langue française.

▪ Objectif généraux

- ✓ Favoriser le développement des compétences sociales, culturelles et professionnelles
- ✓ Favoriser l'autonomie personnelle et citoyenne des publics

Par l'apprentissage de la langue française et la connaissance de l'environnement social, culturel, éducatif et économique.

▪ Objectifs opérationnels

- Développer la capacité de communication orale et écrite et permettre l'acquisition de compétences de base au regard des objectifs cités ci-dessus ;
- Faciliter l'accès aux droits et aux services ;
- Rompre l'isolement et faciliter l'ouverture et la participation à la vie locale et sociale ;
- Renforcer la confiance en soi et la capacité à agir ;
- Favoriser la réalisation de projets personnels et collectifs ;
- Envisager des suites de parcours.

▪ Publics

Personne adulte de toute nationalité dont les besoins repérés sont :

- La communication et l'apprentissage de la langue française ;
- L'ouverture et la participation à des espaces de vie locale.

Mise en œuvre de l'action par les structures porteuses de l'action :

I. Mettre en place un comité de pilotage :

- Il se réunit deux fois par an,
- Il est composé du ou des intervenants de l'ASL, des partenaires sociaux locaux qui prescrivent ou suivent le public à divers titres, des partenaires institutionnels financeurs de l'action.
- Il évalue l'action globale en s'appuyant sur les indicateurs présentés en page 3 et propose des évolutions en lien avec les orientations du cahier des charges.

II. Organiser l'action

- Effectuer **un accueil personnalisé** du public permettant de clarifier à la fois les besoins et les objectifs des personnes.

Une fiche accueil-liaison-orientation **permettant** de recenser les informations sera proposée **aux structures porteuses (voir annexe 1 du cahier des charges)**.

La structure porteuse s'engage à adresser au CRIA 74 **ces informations** pour alimenter la base de données.

- Proposer **un contenu d'apprentissage** prenant en compte les besoins et les objectifs individuels visant l'amélioration :
 - o des compétences linguistiques, **comprenant l'information sur le Diplôme Initial de Langue Française (DILF) et la proposition de le préparer.**
 - o des compétences sociales pour favoriser une plus grande autonomie.
- **En s'appuyant sur des thématiques qui favorisent l'intégration des publics au sein de la société française** (accès aux droits et devoirs, scolarité, environnement social, culturel, civique et fonctionnement de la société, santé, monde du travail, etc.).

L'approche pédagogique utilisée privilégie une méthode participative.

Elle s'appuie sur l'échange, la communication et la dynamique de groupe. Cette approche implique une ouverture sur l'environnement et développe une communication interculturelle.

Pour le projet d'action que vous présenterez, vous préciserez :

- les méthodes et les outils utilisés (à compléter dans l'annexe 2 ci-jointe et dans le dossier COSA)

III. S'assurer du suivi et du bilan du parcours des personnes par la mise en place :

- **d'un suivi et d'un bilan personnalisés :**

- o valorisant les acquis linguistiques ;
- o valorisant les compétences sociales ;
- o proposant l'étape suivante de parcours.

Cette phase de suivi et d'évaluation doit privilégier l'implication des personnes (évaluation de la progression, choix, suites.....) et se réalise avec l'apprenant, l'intervenant ASL et l'orienteur/prescripteur si existant.

- **d'une évaluation globale de l'action**

Cette évaluation/bilan rend compte de l'action en termes qualitatif et quantitatif : typologie du public et nombre de personnes touché par l'action, régularité de fréquentation, contenu de l'action, projets menés, proposition d'orientation, partenariat (les passerelles réalisées), perspectives d'actions.

Moyens humains

- Nommer un coordonnateur de l'action, interlocuteur unique et expérimenté dans ce type d'action.

Cet interlocuteur suit l'action sociolinguistique dans sa globalité et communique à l'interne et/ou à l'externe (partenaires, financeurs, CRIA 74) tous types d'informations nécessaires.

- Nommer un formateur référent qualifié et expérimenté dans ce type d'action qui suit pédagogiquement les personnes.

Les financeurs sont attentifs aux moyens humains investis dans ces actions quant à :

- l'importance du travail de coordination pédagogique nécessaire pour superviser les pratiques des bénévoles et des professionnels.
- la formation de l'ensemble des intervenants : salariés et bénévoles.

Préciser le nombre, le statut, la qualification et les expériences dans ce type d'action des intervenants, des bénévoles ou des salariés ainsi que leur participation à des formations/animations.

Les structures porteuses s'engagent à faire participer les intervenants des ASL à des groupes de travail inter-structures organisés par le CRIA 74 pour améliorer la qualité de la prestation.

Financements

Les actions sociolinguistiques concernent un public large et peuvent bénéficier de divers financements :

- du **Conseil Général de Haute-Savoie** : Ce financement est conditionné par un lien nécessaire entre la structure et le Service d'Action Sociale Territorialisée qui oriente le public et participe à l'action.
- **de l'Etat, dans le cadre de la Politique de ville** : 50% au moins des publics bénéficiaires de l'action doivent être domiciliés dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011-2014 (1).
- **de l'Etat, dans le cadre des crédits d'autonomie et d'intégration des personnes étrangères** : Le public bénéficiaire de l'action doit être en priorité primo-arrivant (moins de 5 ans en France) et/ou étranger maîtrisant mal la langue française.

(1) Pour la liste des quartiers CUCS en Haute-Savoie, se reporter au site internet SIG/DIV, à l'adresse suivante : <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/8274>

Annexe 2 : méthodes et outils

Pour mémoire, le dossier COSA :

- à compléter intégralement et en particulier : les moyens humains de l'association (page 3), le budget prévisionnel de l'action (page 4).
- à fournir : le réalisé de l'action et le bilan de l'activité pour l'année écoulée.

Dans le bilan de l'activité en termes qualitatif et quantitatif, doivent obligatoirement figurer :

- La typologie du public.
- Le nombre de personnes touché par l'ASL.
- La régularité de fréquentation des bénéficiaires de l'ASL.
- Les actions menées et leur contenu.
- Les propositions d'orientation du public à l'issue de l'action (emploi, formation, autres dispositifs : rSa, FRATE, CAI, etc.).
- Les partenariats engagés, dont notamment les travailleurs sociaux du Département
- Les perspectives ou orientations de l'action pour l'année suivante, en lien avec les objectifs généraux définis en page 2 du cahier des charges et les missions d'action sociale du Département.
- Communication : en cas d'action ouverte au public et après autorisation, les logos de l'Etat et du Conseil Général doivent apparaître.